

2014-1102
2014-04-02

[FRONT PANEL - FRENCH]

SCOTTS® ECOSENSE^{MC} [LOGOS]
ÉLIMINATEUR DE FOURMIS LIQUIDE ANT-B-GON®

USAGE DOMESTIQUE

POUR L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR

CONTENU NET : 60 mL, 100 mL, 120 mL

GARANTIE :

Borax 5,4%

N° D'HOM. : 30014

LOI P.A.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Scotts Canada Ltée
2000 Argentinia Road
Plaza #2, Suite 300
Mississauga, Ontario
L5N 1V8

1-800-668-5669

[BACK PANEL - FRENCH]



OUVRIR
l'étiquette amovible
pour de plus amples
renseignements

SCOTTS® ECOSENSE^{MC} [LOGOS]
ÉLIMINATEUR DE FOURMIS LIQUIDE ANT-B-GON®

[ECOSSENSE ICON] *L'avenir vous appartient^{MC}*

Renferme un appât liquide qui attire les fourmis. Celles-ci emportent l'appât dans leur nid, ce qui a pour effet de détruire toute la colonie en 7 jours ou moins.

MODE D'EMPLOI :

INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR - Verser quelques gouttes sur une surface imperméable se trouvant sur le parcours qu'empruntent les fourmis, dans les fissures où l'on aperçoit ces insectes ou encore à l'entrée du nid. Répéter le traitement après une averse. N'UTILISER QUE QUELQUES GOUTTES SEULEMENT.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Ne pas contaminer la nourriture, les ustensiles ou l'eau.

ÉLIMINATION :

Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper et jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas**

d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

Garantie inconditionnelle de Scotts^{MC}

Si vous, le consommateur, n'êtes pas satisfait avec ce produit, pour une raison ou pour une autre, nous vous rembourserons votre argent. Envoyez simplement une preuve d'achat et nous posterons rapidement votre remboursement.

Renseignements sur les produits : 1-800-668-5669

Site Internet : www.scotts.ca

® utilisé en vertu de la licence accordée par Scotts Canada Ltée

^{MC} utilisé en vertu de la licence accordée par Scotts Canada Ltée

© 2011 Scotts Canada Ltée - Droits mondiaux réservés.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))